

4.1 GÉNÉRALITÉS

Le bilan est la phase de recueil d'informations permettant d'évaluer une situation et l'état d'une victime tout au long de sa prise en charge.

Sa réalisation de manière structurée et rigoureuse, assure :

- La mise en sécurité des intervenants, de la ou des victimes, des témoins et des lieux ;
- La recherche de détresses vitales et la mise en oeuvre rapide d'une conduite à tenir appropriée ;
- Une évaluation globale de l'état physique et psychique de la victime permettant la mise en oeuvre de gestes de premiers secours complémentaires ;
- La transmission au médecin régulateur de tous les éléments lui permettant d'établir un diagnostic le plus précis possible pour proposer une suite à donner à l'intervention ;
- Le suivi de l'évolution de l'état de la victime.

L'attitude et le comportement des sapeurs-pompiers ont un impact direct sur la qualité des informations recueillies auprès de la victime et de sa prise en charge.

Le bilan respecte les 3 principes suivants :

- Commencer par une évaluation globale pour aller ensuite dans le détail ;
- Rechercher et traiter en priorité « ce qui tue en premier » ;
- Fonctionner en cercles de contrôle continu, de l'abord de la victime jusqu'à la fin de l'intervention : évaluer (apprécier et mesurer les fonctions vitales de manière hiérarchisée), agir, contrôler l'action et réévaluer.

L'approche chronologique du bilan distingue 4 étapes :

- Le bilan circonstanciel (ou premier regard) apprécie la situation dans sa globalité pour déceler d'éventuels dangers pour l'équipe, la victime et son environnement ;
- L'impression générale (ou deuxième regard), le sapeur-pompier progresse vers la victime et a pour objectif d'identifier une menace vitale ainsi que la plainte principale ;
- Le bilan ABCDE (ou troisième regard) repose sur une évaluation hiérarchisée et structurée des fonctions vitales, l'une après l'autre pour rechercher une détresse vitale moins évidente ;
- Le bilan secondaire (ou quatrième regard) permet de compléter l'évaluation en approfondissant l'interrogatoire, en poursuivant la mesure des paramètres physiologiques, en réalisant un examen approfondi de la victime et de calculer des scores de gravité ou échelles.

Une logique de surveillance de la victime débute dès le premier contact visuel et se poursuit jusqu'à la fin de l'intervention.

La synthèse des informations et des actions entreprises durant toute l'intervention doit être consignée et transmise à l'équipe qui prend le relai.

Tout au long de la prise en charge de la victime, les sapeurs-pompiers seront à l'écoute des informations ou de l'aide proposée par l'entourage ou les témoins.

L'objectif du chef d'agrès est d'apporter clairement et de manière structurée tous les éléments pertinents qui permettent au médecin régulateur d'établir un diagnostic le plus précis possible pour une prise en charge optimale de la ou des victimes.

Figure 4-1 : les bilans

